

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD’HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s’est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

-----

*Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)*

*Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)*

*M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)*

*Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)*

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI)*

-----  
**Rapport N° 35**  
**FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DU COMITE DROIT AU LOGEMENT DES**  
**HABITANTS DU PUY-DE-DOME "COMITE DAL63"**  
-----

*Ne prend pas part au vote : Fatima CHENNOUF-TERRASSE à titre personnel*

Le Comité « DAL 63 » a pour objet d'unir et d'organiser les familles et les individus, mal-logé.e.s ou concerné.e.s par le problème du logement, pour la défense du droit à un logement pour tou.te.s.

Lors de la première période de confinement, l'association a du faire face à un surcroît d'activités afin de pouvoir accompagner des personnes SDF et/ou expulsé.e.s dans le cadre d'un relogement en urgence dans le contexte de la crise sanitaire.

Dans le cadre du soutien et du suivi juridique de ces personnes, l'association fait appel à des avocat.e.s spécialisé.e.s. et a donc vu ses frais d'aide judiciaire augmenter.

Par ailleurs, au vu de l'urgence des situations traitées, l'association a organisé des emménagements occasionnant des frais d'installation avec entre autre achats d'ameublement de première nécessité, locations de véhicule ...

De surcroît, le Comité « DAL63 » accompagne les jeunes mineur.e.e.s isolé.e.s sans domicile, installé.e.s au squat « 5 étoiles », en organisant en particulier, des distributions de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.

Pour la réalisation de ces actions non prévues au budget initial de l'association, le Comité « DAL63 » sollicite la ville pour un montant de 5000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de l'accès aux droits.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de 5000 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 DEC. 2020**

Pour le Maire, et par délégation  
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

  
Magali GAILLARD

